



**Assemblée générale**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/52/272  
6 août 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Cinquante-deuxième session  
Point 73 d) de l'ordre du jour provisoire\*

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DÉCISIONS  
ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SA DIXIÈME SESSION  
EXTRAORDINAIRE : INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA  
RECHERCHE SUR LE DÉSARMEMENT

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale deux rapports concernant l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement : l'un établi par le Directeur adjoint de cet organisme et relatif aux activités (voir annexe I), l'autre émanant du Conseil d'administration (voir annexe II).

---

\* A/52/150 et Corr.1.

ANNEXE I

Rapport du Directeur adjoint de l'Institut des Nations Unies  
pour la recherche sur le désarmement

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION . . . . .	1 - 2	3
II. ORGANISATION DES TRAVAUX ET MÉTHODES . . . . .	3 - 6	3
III. ACTIVITÉS EN COURS . . . . .	7 - 53	3
A. Sécurité collective . . . . .	8 - 17	4
B. Sécurité régionale . . . . .	18 - 29	6
C. Études sur la non-prolifération . . . . .	30 - 45	8
D. La Lettre de l'UNIDIR . . . . .	46 - 49	10
E. Base de données informatisées pour l'information et la documentation . . . . .	50 - 53	11
IV. RELATIONS EXTÉRIEURES . . . . .	54 - 55	11
V. PUBLICATIONS . . . . .	56	12
VI. CONCLUSION . . . . .	57 - 59	12

## I. INTRODUCTION

1. L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) est un institut de recherche autonome au sein du système des Nations Unies. Il a été créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/83 M du 11 décembre 1979 avec pour mission d'effectuer des recherches indépendantes sur le désarmement et la sécurité internationale.

2. Le présent rapport est présenté en application des résolutions 39/148 H (par. 6), du 17 décembre 1984, et 45/62 G (par. 6), du 4 décembre 1990, de l'Assemblée générale, qui a invité le Directeur de l'Institut à lui faire rapport chaque année sur les activités de cet organisme. L'exposé, qui porte sur la période allant de juillet 1996 à juin 1997<sup>a</sup>, décrit les activités menées jusqu'en décembre 1996 sous la houlette de l'ancien Directeur, M. Sverre Lodgaard et, depuis janvier 1997, sous celle du Directeur adjoint, M. Christophe Carle.

## II. ORGANISATION DES TRAVAUX ET MÉTHODES

3. Pour assurer l'exécution des projets inscrits à son programme de recherche, l'Institut a largement recours à des contrats de courte durée et fait appel aux services ou à la collaboration d'experts indépendants ou d'organismes de recherche, en veillant à ce que les travaux s'effectuent dans un cadre pluridisciplinaire. Dans un souci de coordination, d'économie et d'efficacité, l'UNIDIR tire le meilleur parti possible des services de l'ONU.

4. Le programme ordinaire de bourses de l'Institut permet à des spécialistes venus de pays en développement de faire à Genève des recherches sur les questions de désarmement et de sécurité. Les travaux des boursiers sont intégrés dans les projets en cours. Outre le programme de bourses, l'Institut invite des spécialistes et des officiers de pays développés. Par ailleurs, un certain nombre de stagiaires fournissent gratuitement une aide précieuse. Certains restent à l'Institut pour de longues périodes.

5. Pour accroître la productivité des recherches menées à l'Institut et renforcer les moyens dont il dispose pour appuyer les travaux effectués à l'extérieur, il faut augmenter les effectifs de base de Genève. Pour autant que ceux-ci doivent demeurer modestes, ils sont loin d'avoir atteint le niveau optimal qu'exige un institut de cette envergure.

6. Au cours de la période considérée, les pays ou organismes ci-après ont annoncé ou versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale de l'Institut : Argentine, Brésil, Chili, Finlande, France, Norvège, Pays-Bas, République de Corée, Suisse (Ministères des affaires étrangères et des armées), Turquie, Conseil européen, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (Bureau de Bamako). L'Institut remercie ces pays et ces organismes de leurs contributions.

## III. ACTIVITÉS EN COURS

7. Le programme de recherche adopté par le Conseil d'administration à sa réunion de juin 1996 comportait quatre grands thèmes : sécurité collective, sécurité régionale, études sur la non-prolifération et quatrième session

extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Les activités relatives à ce thème ont été suspendues en attendant des précisions concernant la date et les modalités d'organisation de la session.

#### A. Sécurité collective

##### 1. Désarmement et règlement des conflits

8. Trois publications concernant le projet relatif au désarmement et au règlement des conflits ont paru à l'automne de 1996 (voir appendice). La publication intitulée Managing Arms in Peace Processes: Training a été en partie remaniée par ses principaux auteurs avant sa prochaine parution. Parmi les études de cas en projet, l'étude sur l'Angola et la Namibie a été reportée à plus tard, car l'on ne disposait pas des données nécessaires, et les événements importants survenus en Angola ont rendu caducs certains des articles déjà rédigés. Plutôt que de renoncer complètement à cette étude, on envisage une autre formule de publication en partenariat avec l'Institut d'études stratégiques (Afrique du Sud).

9. Le projet relatif au désarmement et au règlement des conflits est achevé. Il va toutefois donner lieu à deux études de synthèse : a) un répertoire annoté des modalités et techniques de démobilisation/désarmement et b) une étude plus large des relations entre désarmement et règlement des conflits. Ce sont des études ambitieuses, mais passionnantes, qui seront réalisées soit par l'Institut lui-même, soit par d'autres organismes prêts à exploiter l'information en coopération avec l'Institut.

##### 2. Désarmement, développement et prévention des conflits

10. Maintenant que le projet relatif au désarmement et au règlement des conflits est terminé, la logique veut que l'on passe du règlement à la prévention des conflits. Dans le cadre du projet relatif au désarmement, au développement et à la prévention des conflits en Afrique de l'Ouest, une conférence régionale d'une semaine s'est tenue à Bamako (Mali) du 25 au 29 novembre 1996. Elle a été organisée par l'Institut en collaboration avec le Bureau du PNUD à Bamako et avec le concours du Département des affaires politiques de l'ONU.

11. La conférence est partie de la notion d'approche intégrée et proportionnelle de la sécurité et du désarmement. Les problèmes liés à la circulation des armes légères ont été examinés par pays. Les débats ont fait apparaître plusieurs solutions pour lutter contre ce phénomène. Les participants ont passé en revue l'expérience acquise à ce jour en matière de démobilisation et de désarmement et se sont interrogés sur l'utilité qu'elle pouvait présenter pour la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. L'Institut a réalisé un numéro spécial de la Lettre de l'UNIDIR à cet effet et fait exécuter un certain nombre de communications sur des points précis qui seront publiées séparément.

12. Cette conférence a donné lieu à une proposition tendant à déclarer un moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères. La conférence a examiné par quels moyens on pourrait l'appliquer et étudié

plusieurs mesures spéciales que les gouvernements de la région pourraient prendre pour éliminer progressivement ces armes pendant la période du moratoire. À la suite de la conférence, le Gouvernement malien a tenu des consultations avec d'autres pays d'Afrique de l'Ouest pour examiner plus avant la question du moratoire, et ce afin de convoquer une réunion ministérielle régionale. Celle-ci s'est tenue à Bamako, le 26 mars 1997, dans le cadre de la "Semaine de la paix" afin de célébrer le premier anniversaire de la "Flamme de la paix", avec la participation de l'ancien Directeur et du Directeur adjoint actuel de l'Institut (voir A/51/364, annexe I, par. 20).

13. L'Institut prévoit d'apporter le soutien de ses chercheurs aux efforts régionaux visant à empêcher la prolifération des armes légères. Selon qu'il sera donné suite à une demande de financement, une recherche sera menée suivant deux axes :

a) Des séminaires restreints seront consacrés à des problèmes concrets relatifs à la lutte contre la prolifération des armes légères en Afrique de l'Ouest; et

b) Des bourses seront accordées à des experts d'Afrique de l'Ouest sélectionnés pour se rendre à Genève. L'objectif est à la fois d'alimenter les travaux de recherche de l'Institut et de donner aux boursiers l'occasion d'acquérir une expérience utile dans un cadre de recherche structuré, afin de promouvoir l'émergence d'une nouvelle génération d'experts dans la région.

14. En outre, l'Institut étudiera de manière plus approfondie les liens qui existent entre la prévention des conflits et le développement, en mettant particulièrement l'accent sur la notion de préjudice relatif, c'est-à-dire par rapport à autrui, par rapport au passé ou par rapport aux attentes. Ces travaux s'effectueront en collaboration avec le Groupe de travail sur la transformation des conflits créé à l'Université d'Helsinki, avec l'appui financier du Gouvernement finlandais.

### 3. Observation des exercices d'entraînement au maintien de la paix

15. En juin 1997, l'Institut assistera en qualité d'observateur à un exercice d'entraînement au maintien de la paix intitulé "opération Ceibo", organisé conjointement par l'Argentine et l'Uruguay. Au cours de l'opération, qui se tiendra à Frey Bentos, Rio Negro (Uruguay), à la frontière avec l'Argentine, les chercheurs et les consultants de l'Institut (civils et militaires) compareront le déroulement des événements avec les résultats du projet relatif au désarmement et au règlement des conflits. Les publications issues du projet seront distribuées aux soldats et aux civils qui participeront à la manifestation.

16. Un mois après les opérations, l'Argentine et l'Uruguay organiseront à Buenos Aires un séminaire de deux jours sur les enseignements tirés de cet exercice. Dans le cadre de ce séminaire, l'Institut se chargera d'évaluer l'opération, en opérant des recoupements avec l'étude relative au désarmement et au règlement des conflits, afin de formuler des recommandations. Il s'efforcera de définir les domaines dans lesquels on pourrait recourir aux techniques et au matériel nouveaux pour rentabiliser au maximum les opérations de maintien de la

paix tant du point de vue humain que matériel. On étudiera l'usage qui pourrait être fait des images par satellite dans les missions humanitaires et les opérations de maintien de la paix.

17. Les résultats du séminaire seront communiqués aux diplomates, aux universitaires et aux entreprises qui fabriquent et fournissent du matériel et des services destinés aux opérations de maintien de la paix. L'Institut examine la possibilité de publier une brochure en anglais et en espagnol récapitulant les enseignements tirés de l'opération Ceibo.

## B. Sécurité régionale

### 1. Mesures de confiance au Moyen-Orient

18. L'institut vient de terminer un recueil explicatif de tous les accords internationaux et instruments juridiques relatifs aux mesures de confiance et de sécurité et à la maîtrise des armements au Moyen-Orient, ainsi que des restrictions qui frappent actuellement les transferts d'armes dans la région. Cet ouvrage de référence recense les instruments signés entre les États de la région, ceux qui s'appliquent dans la région mais qui ont été adoptés à l'extérieur (unilatéralement ou multilatéralement) et les régimes internationaux applicables au Moyen-Orient. C'est Christian Glatzl (Autriche) qui a commencé les travaux de compilation et Daniele Riggio (Italie) qui les a achevés vers la fin de 1996. Le recueil contiendra un avant-propos de Jan Prawitz.

19. Deux autres publications sont en préparation. La première découle de l'atelier sur la coopération en matière de sécurité au Moyen-Orient qui s'est tenu en juin 1996. La seconde, qui décrit et étudie le partenariat euro-méditerranéen et ses incidences pour le Moyen-Orient, a été confiée à Yannis Stivachtis (Grèce), chargé de recherches à l'Institut à l'automne 1996.

### 2. Mesures de confiance au Moyen-Orient : projet d'atlas établi à partir de données de télédétection

20. Les études consacrées au Moyen-Orient ont conduit à un projet spécial d'atlas du processus de paix au Moyen-Orient à partir d'images satellite. La production d'un atlas à partir de données de télédétection repose sur deux aspects majeurs des récents travaux de l'Institut en matière de sécurité régionale et de technologie spatiale. Il s'agit d'une combinaison novatrice des deux, qui consiste à utiliser des images satellite sélectionnées pour expliquer, avec une clarté exceptionnelle, les facteurs multiples et complexes de la sécurité au Moyen-Orient, en mettant notamment l'accent sur les mesures de confiance et de sécurité.

21. Le contenu de l'atlas correspond aux thèmes de travail des cinq groupes de travail multilatéraux créés par la Conférence de Madrid de 1991, l'accent étant mis sur la maîtrise des armements et la sécurité régionale. L'atlas sera publié à la fois sous forme de livre et sous forme de CD-ROM.

22. L'atlas est destiné à un lectorat plus vaste que les autres publications de l'UNIDIR habituellement destinées à un public spécialisé. La combinaison d'images satellite et de légendes explicatives réalisées par les experts les

plus éminents dans les domaines correspondants devrait donc présenter un double intérêt. D'une part, elle peut s'avérer d'une utilité particulière pour les éducateurs, les étudiants ou quiconque cherche à comprendre, de façon claire et objective, des problèmes complexes et sensibles d'un point de vue politique. D'autre part, elle peut servir à un lectorat plus spécialisé d'experts, de fonctionnaires du secteur public ou de cadres du secteur privé, de journalistes et de chercheurs qui ont une meilleure connaissance du sujet mais ne disposent généralement pas de la perspective unique offerte par l'imagerie satellitaire.

23. Le projet d'atlas est une entreprise de l'UNIDIR menée en collaboration avec l'Institut de cartographie mondiale et de recherche. Celui-ci est affilié à l'Académie européenne des sciences et des arts de Salzbourg, et bénéficie de l'appui de GEOSPACE, une entreprise de distribution de données satellite et de services de télédétection.

24. La préparation des textes et des images de l'atlas est effectuée et supervisée par un groupe d'environ 25 spécialistes, provenant des organismes des Nations Unies, d'universités, d'instituts de recherche et d'organisations gouvernementales. Chacun préparera des textes se rapportant à son domaine de spécialisation et formulera des observations sur le volume compilé avant sa publication.

25. Afin d'examiner et de promouvoir le projet d'atlas, l'UNIDIR a organisé un séminaire sur la réduction des risques et le renforcement de la sécurité, dans le cadre de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, au cours du Congrès spatial de Brême (Allemagne), tenu du 14 au 17 mai 1997. La contribution de l'UNIDIR au séminaire a porté sur les applications de la technique des satellites dans le domaine de la sécurité internationale, notamment sur le rôle de la technologie de télédétection dans les efforts visant à renforcer la confiance au Moyen-Orient.

### 3. Sécurité et perspectives de la maîtrise des armements et du désarmement en Asie du Nord-Est

26. Du 13 au 16 décembre 1996, l'UNIDIR a organisé à Beijing un séminaire sur la sécurité, la maîtrise des armements et le désarmement en Asie du Nord-Est, conjointement avec l'Association populaire chinoise pour la paix et le désarmement et le Réseau mondial de défense non offensive dont le siège est à Copenhague. Les exposés et les débats ont été axés sur la façon dont les acteurs régionaux (Chine, République de Corée, Fédération de Russie, pays de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et Inde) et certains États extérieurs à la région (notamment les États-Unis et les États d'Europe occidentale) abordaient les problèmes, actuels et prévisibles, de la péninsule coréenne.

27. L'UNIDIR consacrera un numéro de la Lettre de l'UNIDIR aux perspectives et aux conséquences de la réunification de la Corée. Ce numéro inclura des articles écrits par des spécialistes ayant participé à la réunion de Beijing et par d'autres experts.

28. À la fin de 1996, le lieutenant-colonel Rin-June Choi a effectué un stage de deux mois à l'UNIDIR; ses travaux ont été essentiels dans le cadre des préparatifs du séminaire de Beijing.

29. En septembre 1997, M. Kwang-Yun Lee, chercheur principal de l'Institut de recherche pour les affaires internationales de Séoul (République de Corée), commencera un stage de trois mois à l'UNIDIR.

### C. Études sur la non-prolifération

#### 1. Interdiction des matières fissiles

30. Le 29 août 1996, l'UNIDIR a organisé, à Genève, conjointement avec l'Oxford Research Group, une réunion d'une journée consacrée à l'interdiction des matières fissiles. On comptait au nombre des participants des membres des délégations à la Conférence du désarmement, ainsi que des chercheurs et des représentants d'organisations non gouvernementales (ONG).

31. À l'occasion de cette réunion, l'UNIDIR a publié The Fissile Material Cut-Off Debate: A Bibliographical Survey qui pourra servir d'instrument de recherche aux parties intéressées par la question.

32. Le lancement d'autres activités sur la question des matières fissiles, en collaboration avec le groupe de recherche allemand INESAP (Réseau international d'ingénieurs et de scientifiques contre la prolifération), est subordonné à la suite donnée aux demandes de financement.

#### 2. Transferts de technologies sensibles et avenir des régimes de contrôle

33. Les 9 et 10 octobre 1996, l'UNIDIR a organisé à Rio de Janeiro, en coopération avec les services de renseignements brésiliens, une conférence sur le transfert des technologies sensibles et l'avenir des régimes de contrôle.

34. Aucun accord sur des directives fournisseur-destinataire n'est près d'être conclu et aucune approche directe ne semble en mesure d'aboutir. Les processus d'évolution scientifique et technologique modifient constamment la nature des problèmes. De ce fait, tout régime contrôlant les transferts de technologies sensibles doit être orienté vers l'avenir. La Conférence tenue à Rio de Janeiro a donc été l'occasion d'identifier les principales tendances de la recherche-développement d'aujourd'hui, c'est-à-dire les techniques nouvelles qui feront peut-être l'objet de contrôles et de restrictions. Les débats de la conférence ont été publiés par l'UNIDIR.

#### 3. Zones exemptes d'armes nucléaires au XXIe siècle

35. Conjointement avec l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et aux Caraïbes (OPANAL) et le Gouvernement mexicain, l'UNIDIR a organisé, à Mexico, un séminaire international sur les zones exemptes d'armes nucléaires au XXIe siècle les 13 et 14 février 1997, dates marquant le trentième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité visant l'interdiction des armes en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco).

36. Les débats ont porté sur le rôle du Traité de Tlatelolco, première manifestation concrète d'une zone exempte d'armes nucléaires dans une partie très peuplée de la planète; sur les zones exemptes d'armes nucléaires existant dans le Pacifique Sud (Traité de Rarotonga, 1985), en Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok, 1995) et en Afrique (Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique – Traité de Pelindaba, 1996); ainsi que sur les perspectives de futurs arrangements de zones (notamment au Moyen-Orient, en Asie du Sud, en Asie centrale, en Europe centrale et dans la péninsule coréenne).

37. On a jugé qu'il était utile de renforcer la coopération entre les zones exemptes d'armes nucléaires existantes. De nombreux participants ont estimé que les États membres de ces zones et les organisations connexes pourraient bénéficier de la mise en commun de leurs expériences respectives et tirer des enseignements des succès et des difficultés du passé. L'expérience acquise au cours des années par l'OPANAL est apparue particulièrement intéressante à cet égard, au même titre que le rôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

38. Outre une coopération de cette nature, diverses options ont été envisagées pour l'avenir, consistant notamment à étendre la portée géographique des zones exemptes d'armes nucléaires existantes (par exemple, la proposition d'un hémisphère sud exempt d'armes nucléaires) et à élargir la notion de zone exempte d'armes nucléaires à d'autres types d'armes.

39. Les débats du séminaire seront publiés par l'UNIDIR et ont été résumés dans le premier numéro de la publication UNIDIR Brief/Note de l'UNIDIR.

#### 4. Trafic d'armes légères et de technologies sensibles

40. Conjointement avec le secrétariat des services de renseignements de la République argentine, l'UNIDIR a organisé à Buenos Aires du 23 au 25 avril 1997 un séminaire sur la question du trafic d'armes légères et de technologies sensibles. Cette réunion a rassemblé des participants d'environ 15 pays, notamment des experts indépendants, des diplomates, des fonctionnaires de l'ONU et des représentants des autorités nationales chargés des problèmes de trafic.

41. Les exposés et les débats consacrés aux technologies sensibles ont porté sur le trafic de technologies et de substances nucléaires, chimiques et biologiques, ainsi que de technologies des missiles.

42. Une importance particulière a été accordée au trafic d'armes légères pour trois raisons majeures : l'état de prolifération actuelle de ces armes, la gravité de la menace qu'elles posent à la sécurité et à la stabilité dans plusieurs régions du monde et l'absence d'un moyen international d'en réglementer le commerce. Tous les participants ont souligné les liens étroits existant entre le trafic de drogues, les activités terroristes et les mouvements illicites d'armes légères depuis la fin de la guerre froide.

43. La réunion a abordé des questions liées au projet de convention sur les armes légères élaboré dans le cadre de l'Organisation des États américains (OEA) et au rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes légères des Nations Unies.

44. Il a été recommandé, comme première mesure pour circonscrire le vaste problème du trafic, que le commerce légal des armes légères soit rendu plus transparent et que l'on étudie de près la possibilité de tenir des registres régionaux ou internationaux de ces échanges. On s'est accordé à reconnaître que le dépistage du trafic pouvait être amélioré en favorisant l'échange d'informations entre services nationaux de renseignements, aux niveaux régional et mondial.

45. Les débats du séminaire seront publiés par l'UNIDIR et ont été résumés dans le deuxième numéro de la publication UNIDIR Brief/Note de l'UNIDIR.

#### D. La Lettre de l'UNIDIR

46. La Lettre de l'UNIDIR demeure le principal moyen de maintenir et de développer la coopération avec des instituts de recherche, du monde diplomatique et d'autres organisations internationales, pour ce qui a trait au désarmement, à la sécurité et à la consolidation de la paix. En effet, la Lettre – seule publication bilingue périodique de l'Institut – paraît désormais sous un nouveau format qui en fait une véritable source d'information, avec de nouvelles rubriques comme la Tribune libre, un aperçu des prochaines publications de l'Institut et un état des activités de ce dernier. La Lettre, en tant que publication et produit de l'Institut, a permis de renforcer la coopération avec d'autres organisations internationales et instituts de recherche.

47. Au cours de l'année écoulée, l'UNIDIR a opté pour trois orientations nouvelles. Il s'agissait en premier lieu d'établir un plus grand parallèle entre certains numéros de la Lettre et les activités parrainées par l'UNIDIR; ces numéros servent de point de départ au dialogue entre les participants dont ils enrichissent les travaux. Ainsi, le No 32 sur la circulation des armes de petit calibre en Afrique de l'Ouest, distribué à tous les participants à la Conférence sur le désarmement, le développement et la prévention des conflits (tenue au Mali en novembre 1996) a servi à la fois d'outil de référence (cartes de la région et bibliographie) et de base aux activités des groupes de travail.

48. En deuxième lieu, nous avons publié des numéros consacrés à des activités liées au désarmement mais qui n'étaient pas organisées par l'UNIDIR – comme la quatrième Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (Genève, 25 novembre-6 décembre 1996). Un numéro entièrement consacré aux enjeux de la Conférence d'examen a été distribué à chacun des représentants le jour de l'ouverture de la Conférence. L'UNIDIR contribue ainsi sensiblement et utilement aux négociations et aux débats en cours sur le désarmement.

49. En troisième lieu, l'UNIDIR a lancé en mars 1996, par l'intermédiaire de sa Lettre, et en association avec le Service d'information des Nations Unies à Genève, sa première activité de coopération, en publiant un numéro spécial consacré à la réunion de presse concernant le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. L'UNIDIR prévoit de publier des numéros spéciaux portant sur d'autres activités ponctuelles. À l'automne 1997, un numéro spécial sur les mines terrestres paraîtra à l'occasion d'une réunion qui se tiendra à Genève, en coopération avec la Commission européenne.

E. Base de données informatisées pour l'information  
et la documentation

50. L'Institut poursuit la mise en place de son service informatisé d'information et de documentation avec quatre objectifs : a) amélioration de ses capacités informatiques (matériels et logiciels); b) raccordement à des bases de données; c) coopération avec des organismes du monde entier; et d) publication d'une nouvelle version du Repertory of Disarmament Research.

51. L'UNIDIR dispose d'un réseau local propice au travail de son personnel et des boursiers. En outre, sa base de données sur la recherche (DATARIs) sera accessible sur le World Wide Web grâce à l'assistance technique de l'Institut international de recherche pour la paix de Stockholm. Les instituts qui le souhaitent pourront entrer des données à partir de leurs propres terminaux et les actualiser. Une page Web de l'UNIDIR regroupant des informations relatives aux activités, bases de données et liaisons Web connexes de l'Institut a été conçue. Une nouvelle édition sur support papier du Repertory of Disarmament Research de l'UNIDIR sera établie aussitôt que DATARIs sera accessible en direct.

52. L'Institut a renforcé sa coopération avec diverses institutions et organisations partout dans le monde, offrant à la recherche sur la sécurité et le désarmement ses compétences en matière de collecte d'informations et de services informatiques spécialisés. Il a notamment signé avec la Suisse en septembre 1996, à son siège, un accord concernant le suivi de la Conférence sur les instituts et le dialogue en matière de sécurité, tenue à Zurich en avril 1994. Par ailleurs, il participe activement aux réunions annuelles du Groupe de travail européen sur l'information et la documentation, dont l'objectif est d'améliorer la compatibilité des données informatisées des différents organismes européens intéressés. L'Institut a également accueilli en septembre 1996 la sixième conférence de ce groupe, qui compte parmi ses membres plus de 40 instituts d'Europe, des États-Unis d'Amérique et du Canada. L'UNIDIR est aussi représenté au Comité directeur du Groupe, qui prend des décisions stratégiques touchant la coopération future dans ce domaine.

53. Le système informatique de l'Institut a été conçu de façon à n'exiger pour son développement que des changements relativement mineurs – par exemple, de nouveaux logiciels et des appareils plus puissants. Bien que le réseau local de l'UNIDIR suffise aux activités actuelles de l'Institut ainsi qu'à celles qui seront menées dans un proche avenir, l'on aura besoin, pour la publication des ouvrages et de la Lettre de l'UNIDIR, de nouvelles composantes qui seront conçues de manière à pouvoir être intégrées à l'architecture informatique locale.

#### IV. RELATIONS EXTÉRIEURES

54. L'UNIDIR entretient une étroite collaboration avec le Centre pour les affaires de désarmement, au Secrétariat, de façon à assurer la complémentarité et la coordination de leurs activités respectives. Il s'efforce tout particulièrement de coopérer avec d'autres organismes des Nations Unies qui s'occupent des questions de désarmement et de sécurité internationale.

55. Sa Lettre trimestrielle et son Service informatisé d'information et de documentation sont pour l'Institut de recherche les principaux moyens de communication avec les organismes de recherche et avec d'autres parties intéressées, dans le monde entier. Les contacts individuels sont importants et les fonctionnaires de l'Institut ont accepté de nombreuses invitations d'universités, d'instituts de recherche et de forums divers un peu partout dans le monde, qui leur demandaient de venir faire des causeries. De même, des représentants de gouvernements, d'instituts de recherche et d'autres organisations ont souvent été invités à l'UNIDIR. Celui-ci, étant situé dans le Palais des Nations, bénéficie en particulier de contacts étroits avec les délégations à la Conférence sur le désarmement. Son personnel a écrit pour la presse des articles sur des questions de sécurité et de désarmement. L'Institut élargit aussi ses relations avec l'extérieur en faisant faire des travaux de recherche et en recrutant des experts pour ses projets.

#### V. PUBLICATIONS

56. Les études réalisées par l'UNIDIR sont publiées et largement diffusées – c'est ainsi qu'elles sont distribuées gratuitement aux missions diplomatiques, aux instituts de recherche, aux organisations internationales et aux organisations non gouvernementales et que le public peut se les procurer à la Section des ventes de l'ONU et dans d'autres points de vente. L'Institut publie également les travaux de chercheurs réalisés dans le cadre de son programme de travail, qui sont diffusés de la même manière que les études précitées. Le troisième volet de ses publications, enfin, est la Lettre trimestrielle (on trouvera en annexe la liste des publications parues au cours de la période considérée).

#### VI. CONCLUSION

57. L'Institut est reconnaissant à l'Office des Nations Unies à Genève et au Siège de l'ONU à New York de l'appui administratif et autre qu'ils lui ont apportés conformément aux termes de l'article IX de son statut.

58. L'UNIDIR reçoit des contributions volontaires des États Membres ainsi que des dons de fondations publiques et privées. Les dons sont généralement affectés à des projets précis. Il est essentiel que la subvention provenant du budget ordinaire de l'ONU, prévue à l'article VII du statut de l'UNIDIR, soit maintenue. Le financement mixte envisagé dans le statut de l'Institut lui garantit son autonomie, et il faut rappeler que l'impact de ses publications tient à l'indépendance qu'on lui prête dans ses travaux de recherche.

59. L'UNIDIR tire beaucoup de bénéfice des étroits contacts qu'il entretient avec l'ONU et ses États Membres. Ces contacts, qui sont l'une de ses raisons d'être, constituent un atout majeur, déterminant l'orientation et la qualité de ses travaux de recherche. L'autonomie que son statut lui confère au sein de l'ONU a le double avantage de lui permettre de conserver son indépendance tout en étant à proximité de ceux qu'il doit servir. Il s'agit là de conditions uniques pour la recherche appliquée, à un moment où la fonction de

l'Organisation en matière de sécurité se trouve considérablement étendue, et l'Institut s'applique donc à se rendre aussi présent et aussi utile que possible.

Note

<sup>a</sup> Les rapports précédents ont été publiés sous les cotes A/38/475, A/39/553, A/40/725, A/41/676, A/42/607, A/43/686, A/44/421, A/45/392, A/46/334, A/47/345, A/48/270, A/49/329, A/50/150 et A/51/364.

APPENDICE

Publications de l'UNIDIR, juillet 1996-juin 1997

Études

Evolving Trends in the Dual Use of Satellites, publié sous la direction de Péricles Gasparini Alves, 1996, 180 p., publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.96.0.20.

Disarmament and Conflict Resolution Project – Managing Arms in Peace Processes: The Issues, Estanislao Angel Zawels, Stephen John Stedman, Donald C. F. Daniel, David Cox, Jane Boulden, Fred Tanner, Jakkie Potgieter et Virginia Gamba, 1996, 234 p., publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.96.0.33.

Disarmament and Conflict Resolution Project – Managing Arms in Peace Processes: Haiti, Marcos Mendiburu et Sarah Meek, 1996, 97 p., publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.96.0.34.

Disarmament and Conflict Resolution Project – Managing Arms in Peace Processes: Nicaragua and El Salvador, Paulo Wrobel, 1996, 250 p., publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.97.0.1.

The Transfer of Sensitive Technologies and the Future of Control Regimes, publié sous la direction de Péricles Gasparini Alves et Kerstin Hoffman, 1997, publication des Nations Unies.

Increasing Access to Information Technology for International Security: Forging Cooperation Among Research Institutes, publié sous la direction de Péricles Gasparini Alves, 1996, publication des Nations Unies (à paraître).

Travaux de recherche

No 38 – The Fissile Material Cut-Off Debate: A Bibliographical Survey, Daiana Cipollone, 1996, 76 p., publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.96.0.30.

Lettre de l'UNIDIR

No 32/96

Prévention des conflits en Afrique de l'Ouest : la limitation des flux d'armements

No 33/96

Nouveau regard sur la Convention relative aux armes biologiques

Numéro spécial 2/96

Le TICE : quel avenir?

No 34/96

Le transfert de technologies sensibles et l'avenir des régimes de contrôle (à paraître)

No 35/96

La réunification coréenne : perspectives et conséquences (à paraître)

ANNEXE II

Rapport du Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies  
pour la recherche sur le désarmement

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. EXAMEN DU RAPPORT DU DIRECTEUR ADJOINT SUR LES ACTIVITÉS DE L'INSTITUT . . . . .	1 - 7	17
II. PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'INSTITUT POUR 1998 . . . . .	8 - 56	18
A. Sécurité collective . . . . .	10 - 26	18
B. Sécurité régionale . . . . .	27 - 37	21
C. Études sur la non-prolifération . . . . .	38 - 45	23
D. Quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement . . . . .	46 - 50	24
E. Coopération entre les instituts de recherche . . . . .	51 - 55	25
F. Programme de bourses . . . . .	56	26
III. FINANCEMENT . . . . .	57 - 59	27

Tableaux

1. Montant estimatif et réel des contributions volontaires pour 1997 . . . . .	28
2. Montant estimatif actuel des contributions volontaires pour 1998 . . . . .	29
3. Prévisions de recettes et de dépenses pour 1997/1998 . . . . .	30
4. Prévisions des ressources nécessaires pour 1997 et 1998 . . . . .	31

I. EXAMEN DU RAPPORT DU DIRECTEUR ADJOINT SUR LES ACTIVITÉS  
DE L'INSTITUT

1. Conformément aux dispositions de l'alinéa i) du paragraphe 2 de l'article IV du statut de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR)<sup>a</sup>, et compte tenu du fait que le poste de directeur n'avait pas encore été pourvu, le Directeur adjoint, Christophe Carle, a, le 11 juin 1997, à New York, rendu compte au Conseil d'administration des activités de l'Institut pour la période allant de juillet 1996 à juin 1997 et présenté un projet de programme de travail pour 1998.

2. Les membres du Conseil ont conclu que le programme de travail de 1997 avait été mis en oeuvre de façon exemplaire. Le Conseil a donc approuvé le rapport du Directeur adjoint, qui sera présenté à l'Assemblée générale (voir l'annexe I du présent rapport).

3. Le Conseil a examiné et approuvé le projet de programme de travail pour 1998, qui sera présenté à l'Assemblée générale (voir la section II ci-après). Il a noté que ce projet était suffisamment souple pour permettre à la nouvelle Directrice de redéfinir les priorités en fonction de l'orientation qu'elle jugerait bon de donner à l'Institut.

4. Le Conseil a chaleureusement remercié le Directeur adjoint d'avoir assuré la gestion de l'Institut en attendant la nomination d'un directeur et a loué le personnel, peu nombreux, pour le dévouement dont il avait fait preuve en cette période de transition.

5. Un Comité de sélection, créé par le Secrétaire général et composé de membres du Conseil nommés par lui sur la base de la répartition géographique, s'est réuni le 9 juin 1997 pour établir une liste restreinte des candidats au poste de directeur de l'UNIDIR présentant les meilleures qualifications. Ayant soigneusement examiné la recommandation du Comité, le Conseil a décidé de demander à son président de la transmettre au Secrétaire général<sup>b</sup>.

6. Préoccupé par les difficultés financières que rencontre l'Institut sur le plan des contributions volontaires, le Conseil a proposé que la nouvelle Directrice prenne ses fonctions dès que possible<sup>c</sup>. Il a également suggéré qu'elle s'attache en priorité à réunir suffisamment de fonds pour stabiliser le budget de l'UNIDIR et renforcer ses effectifs de base afin qu'il dispose d'un personnel adéquat.

7. Le Conseil a noté que le programme de recherche de l'UNIDIR était mis en oeuvre par un personnel dévoué mais peu nombreux. Outre le Directeur, l'Institut compte un Directeur adjoint, un spécialiste des questions politiques (hors classe), un secrétaire administratif, un secrétaire spécialisé dans les publications et questions connexes et six chercheurs et éditeurs débutants. Le Conseil pensait, comme le Directeur adjoint, qu'il faudrait adjoindre davantage de chercheurs expérimentés au personnel de base de l'Institut afin que celui-ci soit mieux à même de mener ses recherches internes et de réaliser des travaux pour l'extérieur. L'Institut gagnerait ainsi en efficacité tant sur le plan de son propre programme de recherche qu'en ce qui concerne ses activités de coopération avec des experts de l'extérieur et d'autres instituts de recherche.

## II. PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'INSTITUT POUR 1998

8. Le programme de travail de l'UNIDIR, tel qu'approuvé et prorogé par le Conseil lors de réunions antérieures, comprend quatre grands thèmes :

- a) Sécurité collective dans le cadre des Nations Unies;
- b) Sécurité régionale;
- c) Études sur la non-prolifération;
- d) Quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

9. L'Institut se trouvant dans une période de transition du fait du changement de directeur, ces grands thèmes ont été retenus pour éviter toute solution de continuité tout en ménageant la possibilité de réorienter certaines activités particulières.

### A. Sécurité collective

#### Désarmement et règlement des conflits

10. Le projet sur le désarmement et le règlement des conflits a été, du point de vue des ressources humaines et financières investies, la plus vaste entreprise de l'UNIDIR. Bien que le projet proprement dit ait été mené à terme, de nouvelles publications sont envisageables. La réaction a été favorable, tant de la part des scientifiques que des hommes de terrain, et l'UNIDIR a plusieurs fois été invité à produire un document de synthèse. Satisfaire cette demande exigerait des investissements supplémentaires mais le document en question pourrait faciliter l'accès aux nombreuses publications relatives au projet.

11. L'UNIDIR continuera de s'efforcer de répondre aux besoins des opérations de paix et des instituts de formation, ainsi que d'assurer la diffusion des résultats du projet sur le désarmement et le règlement des conflits auprès des intéressés, comme dans le cas de l'opération CEIBO (voir le rapport d'activité). À cette fin, il pourrait innover en présentant les résultats du projet sous forme électronique. Il examine actuellement avec des partenaires extérieurs la possibilité de diffuser sur CD-ROM les rapports relatifs au projet.

#### Désarmement, développement et prévention des conflits

12. Les activités relatives au désarmement, au développement et à la prévention des conflits resteront surtout axées sur l'Afrique de l'Ouest. Compte tenu des rapports existant entre sécurité, circulation des armements et problèmes socio-économiques, la première phase du projet s'est inscrite dans une perspective centrée sur "la sécurité avant tout" : il s'agit d'une enquête sur les moyens d'améliorer les conditions de sécurité dans les pays d'Afrique de l'Ouest, condition préalable à la mise en oeuvre de projets de développement.

13. Cette orientation sera conservée, l'accent étant mis en particulier sur les mesures propres à empêcher la dissémination d'armes légères en Afrique de

l'Ouest, dans les pays mêmes et d'un pays à l'autre. L'UNIDIR s'efforcera a) de fournir un appui en matière de recherche, fondé sur les enseignements tirés de l'expérience d'autres régions et b) de formuler des propositions pour orienter les efforts menés par les États de la région, en collaboration, afin d'éloigner la menace que posent les armes légères pour la sécurité et le développement.

14. L'appui en matière de recherche sera notamment axé sur l'idée d'un moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes légères, idée qui est à l'étude depuis la Conférence de l'UNIDIR tenue à Bamako du 25 au 29 novembre 1996. Les fondements théoriques et la mise en oeuvre d'un tel moratoire, ainsi que les possibilités de coopération sous-régionale qui en découleraient, seraient examinés, d'une part, dans le cadre de mini-séminaires réunissant des hommes de terrain et des experts d'Afrique de l'Ouest et d'ailleurs et, d'autre part, dans le cadre d'un programme de bourses que l'UNIDIR octroierait à des experts de la région.

15. La deuxième phase du projet devra porter sur la prévention des conflits vue sous l'angle du développement, deuxième membre de l'équation "sécurité avant tout". En d'autres termes, la sécurité est une condition préalable au développement, mais l'absence de ressources, ou leur insuffisance relative, peut être cause d'insécurité. Ce rapport entre accès aux ressources et conflit a été souligné dans une étude de cas intitulée A Peace of Timbuktu: Democratic Governance, Development and Peacemaking, réalisée pour le compte de l'UNIDIR et du Programme des Nations Unies pour le Développement par Robin Edward Poulton et Ibrahim ag Youssouf (à paraître). Les travaux sur ce thème se poursuivront en coopération avec le Groupe de travail sur la transformation des conflits de l'Université d'Helsinki, avec l'appui financier du Gouvernement finlandais.

#### Casques bleus, désarmement et missions humanitaires

16. L'interaction entre les composantes civile et militaire (Casques bleus) des contingents et les organismes humanitaires pose un certain nombre de problèmes. Les Casques bleus sont normalement déployés en cas de conflit ouvert entre des unités militaires, de crimes de guerre ou de catastrophes humanitaires.

17. Lorsque les Casques bleus assurent la protection de convois humanitaires, on peut les accuser de ne pas rester neutres. Toutefois, sans protection, l'assistance humanitaire risque d'être détournée par l'une des parties belligérantes et de contribuer ainsi à prolonger le conflit. Des choix difficiles s'imposent parfois. Dans certains cas, il vaut mieux séparer l'assistance humanitaire des opérations des Casques bleus pour éviter toute confusion entre activités humanitaires et politique.

18. Quels avantages et quels inconvénients y a-t-il à combiner la protection des civils et l'assistance à ceux qui sont dans le besoin? Quel peut être le rôle des forces des Nations Unies? Quel est le rapport entre démobilisation et désarmement, d'une part, et activités humanitaires, de l'autre? Comment ces éléments peuvent-ils se renforcer mutuellement? L'appui militaire aux missions humanitaires peut-il être intégré à des campagnes de désarmement visant également à améliorer les conditions de sécurité?

19. Dans la mesure où plusieurs des principales organisations humanitaires y ont leur siège, Genève constitue une base idéale pour effectuer des recherches sur ces questions. Il sera important de coopérer avec le HCR, le Comité international de la Croix-Rouge et les organisations non gouvernementales. Le questionnaire mis au point à l'intention des hommes de terrain dans le cadre du projet sur le désarmement et le règlement des conflits, qui aborde un certain nombre de questions sur les liens entre forces de paix des Nations Unies et activités humanitaires du système, constituera un point de départ utile.

#### Stabilité, défense des droits de l'homme et reconstruction économique après un conflit

20. On voit désormais des formes nouvelles des problèmes de sécurité prendre de plus en plus d'importance pour la paix et la sécurité à long terme, la reconstruction économique et le développement. Avec la stabilité politique, le respect des droits de l'homme est la pierre d'angle de la structure sociale, et un régime qui dirige une société désorganisée par la guerre est souvent amené à en faire retrouver le sens fondamental aux civils, aux militaires et aux représentants des pouvoirs publics notamment.

21. Il serait utile, pour préparer la communauté internationale à faire face ces prochaines années aux problèmes qui suivent un conflit, de consacrer un projet de recherche à ces trois thèmes : stabilité politique, défense des droits de l'homme et reconstruction économique. Le but serait de déterminer les meilleurs moyens de parvenir à une paix viable.

22. L'ampleur de l'entreprise obligerait à prévoir un an et demi à deux ans de travail, et à faire appel à des compétences pluridisciplinaires et transrégionales. On pourrait par exemple s'inspirer, pour les prolonger, des travaux réalisés par la Division politique sociale et réinstallation sur la reconstruction après un conflit, et des documents de politique générale de la Banque mondiale, ou encore du Programme relatif aux forces armées en Afrique de l'Ouest, organisé par le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme. On pourra assurer la conception et la réalisation de ce projet en coopération avec ces institutions et d'autres partenaires à vocation régionale et mondiale. Les publications qui en résulteraient seraient utiles à toutes les institutions (gouvernementales, non gouvernementales, internationales et financières) qui jouent un rôle notable dans la reconstruction des sociétés désorganisées par la guerre.

#### Technologies modernes au service de la paix

23. Les technologies modernes peuvent servir à épauler la diplomatie préventive, à renforcer les dispositions de confiance, et à donner plus d'efficacité aux opérations de maintien de la paix : il y a là des possibilités sous-utilisées, car les opérations de maintien de la paix de type classique ont souvent versé dans les techniques peu évoluées et l'improvisation. Dans les conflits actuels, les opérations de paix pourraient faire appel à des technologies modernes pour réunir des informations et renforcer les capacités d'alerte avancée (dispositifs de télédétection : détecteurs optiques et infrarouge), détecter et désarmer des mines (systèmes infrarouge, géoradar), améliorer les communications et l'interopérabilité au sein des forces

multinationales des Nations Unies, équiper les casques bleus de moyens plus efficaces, et concourir à l'action humanitaire.

24. L'UNIDIR pourrait s'employer, avec d'autres institutions dotées de compétences technologiques spécialisées, à adapter les technologies modernes aux impératifs des mesures de confiance, de la diplomatie préventive et des opérations de paix. Le projet sur le désarmement et le règlement des conflits, de même que les études complémentaires portant sur la diplomatie préventive et l'action humanitaire, devraient permettre de cerner les besoins dans ce domaine, d'autres projets faisant le tour des technologies existantes ou naissantes qui pourraient y répondre peu ou prou.

#### Armes légères

25. La constante que l'on trouve dans les questions de sécurité collective évoquées précédemment est la prolifération des armes légères. L'ONU anime les efforts redoublés par lesquels on cherche actuellement à maîtriser ces armes, car ce sont celles qui font le plus de victimes dans les conflits de notre époque. Mais il reste beaucoup à faire dans ce domaine, où l'UNIDIR est actif depuis quelque temps et entend le rester. On tiendra compte à l'avenir, pour définir les méthodes d'action, des conclusions du Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes légères, et des besoins qu'il aura définis : il doit rendre son rapport sous peu.

26. La recherche de l'Institut, qui coopère en la matière avec d'autres instituts de recherche et des institutions nationales et internationales luttant contre le trafic illicite, restera axée à la fois sur les destinataires et sur les fournisseurs. En conséquence, il pourra s'organiser en Amérique latine ou dans d'autres régions des réunions analogues à celle de Buenos Aires, tenue en avril 1997, qui était consacrée au trafic illicite d'armes de petit calibre et de technologies stratégiques (voir annexe I, par. 26 et 34 ci-après).

### B. Sécurité régionale

27. Les études de sécurité régionale réalisées à l'Institut ces dernières années ont surtout porté sur le Moyen-Orient. Depuis 1996, d'autres activités ont démarré en Afrique de l'Ouest et en Amérique latine, de même qu'en Asie dans une moindre mesure. On continuera en 1998 à diversifier les études sur la sécurité régionale.

#### Moyen-Orient

28. Le projet relatif aux mesures de confiance et à la maîtrise des armements au Moyen-Orient s'achèvera vers la fin de l'année sur une conférence qui sera l'occasion de présenter la version définitive de l'Atlas d'images satellite du processus de paix au Moyen-Orient, mis au point par l'Institut. Il restera à parachever en 1998 les publications issues du projet.

29. Ayant acquis une certaine expérience des problèmes de sécurité régionale au Moyen-Orient, et établi des réseaux de coopération pour la recherche sur la maîtrise des armements dans cette région, l'Institut envisage de consacrer la recherche à venir à l'application de la sécurité commune au Moyen-Orient,

surtout dans ses rapports avec la défense non offensive ou non provocante. Plus précisément, l'Institut a été incité à réaliser de nouvelles études sur les préalables et les modalités d'une restructuration militaire aboutissant à des positions non offensives des forces en présence dans la région.

30. L'Institut a constitué un solide réseau d'experts du Moyen-Orient, dont certains originaires de la région. Il s'efforcera en 1998 d'en tirer parti pour les réunions non gouvernementales (deuxième volet) que l'on prévoit de préférence de petite ampleur. L'expérience montre que ces réunions et journées d'étude peuvent être utiles aussi bien lorsque les réunions gouvernementales (premier volet) sont bloquées ou qu'elles avancent : dans le premier cas, elles permettent de préserver au moins certaines formes de communication, dans le deuxième le cadre moins rigide peut offrir une occasion de progrès.

#### Afrique

31. Le travail consacré à l'Afrique de l'Ouest depuis 1996 (voir par. 12 à 15) pourrait à l'avenir être étendu à d'autres sous-régions, ou à des recherches comparées reprenant les travaux consacrés par d'autres institutions de recherche à l'Afrique de l'Est, à l'Afrique centrale ou à l'Afrique australe.

#### Asie

32. Comme l'a clairement montré le séminaire de Beijing en décembre 1996 (voir annexe I, par. 26), la tournure que prendront les problèmes de sécurité dans la région d'Asie et du Pacifique sera cruciale non seulement pour les États de la région, mais aussi pour l'avenir de la sécurité internationale au plan mondial. En Asie du Nord-Est, du Sud-Est et du Sud, il reste à résoudre des différends territoriaux, des problèmes concernant l'avenir de la sécurité énergétique, des risques de prolifération des armes nucléaires et des missiles, et la distinction parfois assez subtile entre la modernisation militaire et la course aux armements. Ces problèmes et l'issue qu'on pourrait leur trouver offrent un champ étendu aux recherches prospectives de l'Institut.

33. Pour ce qui est des liens entre organisations, on étudiera les possibilités de coopération avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement à Katmandou. Mais on ne pourra élargir les activités qu'en renforçant les effectifs de base à Genève, et en prenant les dispositions voulues pour accroître le nombre des boursiers étrangers qui viennent travailler à l'Institut.

#### Perspectives transrégionales

34. Le séminaire consacré par l'Institut au trafic illicite des armes de petit calibre et les technologies stratégiques, tenu à Buenos Aires du 23 au 25 avril 1997 a permis d'éclairer les rapports entre le trafic de drogues et le terrorisme, et les risques qui en découlent pour la stabilité des États, du fait de l'accès aux armes de petit calibre ou aux matériaux associés aux armes de destruction massive. Il semblerait utile que l'Institut prolonge ce travail à l'occasion d'un nouveau projet de recherche sur le trafic illicite, le terrorisme et la stabilité des États (en s'inspirant de ce qui a été fait en Amérique latine).

35. Ce projet permettrait de se pencher sur les rapports entre drogue et terrorisme à l'échelon régional, et de comparer entre régions l'évolution de cette tendance. Il faudrait se préoccuper particulièrement des menaces à la sécurité et à la stabilité, à l'échelon national comme régional.

36. La recherche aurait aussi pour but de dégager des recommandations d'ordre juridique et pratique que pourraient suivre les pouvoirs publics chargés de lutter contre le trafic de drogues, le trafic d'armes et le terrorisme. Il y aurait lieu également de réfléchir aux stratégies à court et à long terme susceptibles de donner à la communauté internationale des moyens de coopération renforcés face à ce problème.

37. L'Institut a procédé à des entretiens préliminaires avec diverses institutions nationales et internationales, ainsi qu'avec des instituts de recherche. Certaines institutions ont manifesté un intérêt considérable pour un travail conjugué avec l'Institut, qui consisterait à cerner la nature du problème et à étudier les moyens individuels et collectifs grâce auxquels on serait prêt à y faire face le siècle prochain.

#### C. Études sur la non-prolifération

38. Le désarmement et la non-prolifération vont de pair puisque tous deux sont des moyens essentiels de renforcer la sécurité. La présente section fait donc référence à ces deux éléments.

##### Application et vérification

39. L'application intégrale des traités et accords de désarmement et de non-prolifération représentera, au cours des années à venir, une tâche cruciale et exigeante. L'application contrôlée restera un moyen essentiel d'instaurer la confiance et, par là, d'établir la sécurité. Les recherches entreprises à l'UNIDIR prêteront une attention particulière à ces questions.

##### Désarmement et perspectives en matière de sécurité

40. Il ne semble pas que les négociations multilatérales sur le désarmement et la non-prolifération puissent être fructueuses dans l'immédiat. Cependant, l'UNIDIR doit se projeter au-delà du court terme et examiner les possibilités de réduction des armements et de désarmement, notamment dans le domaine nucléaire. En particulier, il faudrait s'employer à mettre au point des méthodes concrètes et tournées vers l'avenir pour s'assurer qu'un désarmement progressif (notamment nucléaire) renforce véritablement la sécurité. Cette tâche pourrait être effectuée au niveau régional ou international.

##### Matières fissiles

41. Parmi les points qui feront l'objet de négociations à la Conférence du désarmement figure un projet de convention interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes. La Conférence est parvenue à un accord sur le mandat de négociation, qui reconnaît la divergence des opinions existant, jusqu'à nouvel ordre, sur la question des stocks. L'UNIDIR a publié deux documents sur la question de l'arrêt de la production (voir l'appendice à

l'annexe I). Des études supplémentaires pourraient être entreprises en fonction de l'évolution des débats lors de la Conférence.

42. La question de l'élimination des matières fissiles excédentaires dans des conditions de sécurité revêt une importance croissante, tant sur le plan international que dans le contexte des accords bilatéraux États-Unis/Fédération de Russie pour le démantèlement des ogives nucléaires. Jusqu'à présent, l'objectif du désarmement nucléaire a été examiné et mis en oeuvre du point de vue des armements et des vecteurs nucléaires. À l'avenir, il faudra mieux prendre en compte les matières fissiles.

#### Zones exemptes d'armes nucléaires

43. Sur la base des recommandations formulées lors du séminaire sur "Les zones exemptes d'armes nucléaires au XXI<sup>e</sup> siècle", organisé en avril 1997 à Tlatelolco (Mexique) par l'UNIDIR, l'OPANAL et le Gouvernement mexicain, l'Institut s'efforcera de continuer à étudier l'avenir de ces zones, en examinant plus particulièrement : a) les possibilités de renforcer la coopération entre les zones existantes (en Amérique latine, dans le Pacifique Sud, dans l'Asie du Sud-Est et en Afrique); b) les moyens de renforcer le rôle de chaque zone (par exemple, en en faisant un cadre régional pour des accords portant sur d'autres types d'armement); et, à plus long terme, c) la création de nouvelles zones dans d'autres régions. Comme ce fut le cas pour le séminaire de Tlatelolco, l'Institut collaborerait avec les organisations régionales compétentes.

#### Résultats des travaux de la Commission spéciale des Nations Unies sur l'Iraq

44. L'Institut pourrait également, en temps voulu, établir un compte rendu et une évaluation des travaux de la Commission spéciale des Nations Unies sur l'Iraq. Il mettrait l'accent sur l'expérience acquise en matière d'inspection et de vérification et sur la façon dont celle-ci pourrait être exploitée dans différentes situations.

#### Transparence et limitation des transferts d'armes

45. Les débats tenus lors de réunions organisées récemment par l'UNIDIR dans plusieurs régions (Afrique, Asie et Amérique latine) ont mis en relief la question de la transparence en matière de transfert d'armes. On a suggéré d'établir des registres régionaux ou sous-régionaux, qui incluraient notamment les armes légères. De nouvelles études devraient être consacrées au transfert des techniques liées aux armements et à la défense, en vue notamment de recenser précisément les nouvelles technologies susceptibles d'appeler des mesures de maîtrise ou de limitation d'ici 10 à 20 ans. Elles auraient pour but de faire mieux comprendre aux acquéreurs d'armes les règles régissant les transferts internationaux de technologie à double usage.

#### D. Quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement

46. Une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement devrait fournir une occasion unique d'examiner et de passer en revue les efforts déployés dans ce domaine, d'autant que la situation internationale

est très différente de ce qu'elle était en 1988, date de la troisième session extraordinaire. Elle aurait essentiellement pour objectif d'examiner les approches adoptées actuellement en matière de maîtrise des armements et de désarmement et de suggérer une nouvelle façon d'aborder ces questions.

47. L'impact et le succès d'une nouvelle session extraordinaire consacrée au désarmement dépendront largement de l'intensité et de la portée des débats préparatoires. L'UNIDIR pourrait contribuer à ces préparatifs de diverses façons. Il pourrait, par exemple, organiser un atelier spécial à l'intention d'un petit nombre d'experts de haut niveau et de spécialistes (y compris des membres du Conseil d'administration de l'UNIDIR) afin de présenter et d'examiner les documents que doit publier l'Institut.

48. L'UNIDIR pourrait également organiser une conférence sur "Le désarmement au XXI<sup>e</sup> siècle et les tâches qui attendent la quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement". Une quinzaine de chefs d'État et de gouvernement en exercice ou non pourraient y participer grâce à une téléconférence organisée à partir de Genève. Ils seraient invités à faire de brefs exposés et à répondre aux questions posées par l'auditoire. La conférence pourrait débiter par un discours du Président du pays hôte, la Suisse, et s'achever par un discours que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, prononcerait sur place ou qui serait retransmis par vidéoconférence.

49. Une vidéoconférence de cette ampleur exigerait un investissement considérable sur les plans humain, technique et financier, qui dépasse les possibilités de l'UNIDIR. Il faudrait donc créer un petit nombre d'instituts qui participeraient aux préparatifs. On pourrait également obtenir l'appui de chaînes de télévision qui soient dotées du matériel nécessaire et disposent déjà d'équipes de techniciens dans plusieurs capitales. On pourrait enfin envisager d'autres partenariats, en fonction des besoins.

50. La diffusion d'informations concernant la conférence pourrait se faire par trois canaux. La conférence elle-même pourrait être retransmise en direct, à la radio et à la télévision. On pourrait en outre filmer une vidéo et la distribuer après la conférence. On pourrait enfin diffuser le texte de toutes les interventions trois ou quatre mois avant que la conférence n'ait lieu à New York. Les débats et les interventions seraient diffusés dans les six langues officielles de l'ONU.

#### E. Coopération entre les instituts de recherche

51. Quatre activités seront maintenues au titre de cette rubrique :

a) La mise à jour et l'extension de la base de données informatisée pour l'information et la documentation de l'UNIDIR qui donne des renseignements sur la nature et l'origine des activités entreprises dans le domaine de la recherche en matière de sécurité et de désarmement. Cette base de données, qui contient plus de 1 200 références, pourra être consultée en ligne sur le Web. D'autres bases de données régionales ou consacrées à certains projets seront créées pour appuyer l'UNIDIR et d'autres projets;

b) La publication trimestrielle de la Lettre de l'UNIDIR et de numéros spéciaux;

c) L'organisation de conférences régionales, en vue, d'une part, d'examiner les questions de sécurité, de maîtrise des armements et de désarmement propres à chaque région et, d'autre part, d'encourager la coopération entre les instituts de recherche dans les domaines concernés;

d) L'organisation de conférences et d'autres activités de moindre envergure pour appuyer les initiatives visant à améliorer les communications et faciliter l'accès aux données. On pourra exploiter les nouvelles technologies pour renforcer les réseaux de recherche et la coopération.

52. Un nouveau projet de l'UNIDIR, baptisé Institutes Talk, offrira aux instituts de recherche et aux organisations nationales et internationales s'occupant de désarmement et de sécurité internationale un lieu de rencontre qui leur permette de mieux se connaître. Grâce à un système de vidéoconférence, il permettra d'éviter les déplacements et donc de réaliser un gain de temps et d'argent, ce qui intéressera particulièrement les instituts qui ont peu d'occasions de prendre part aux conférences internationales.

53. Un résumé des débats sera publié dans la rubrique de la Lettre de l'UNIDIR intitulée "Nouvelles des instituts". L'UNIDIR constituera également une vidéothèque sur les conférences et en publiera la liste dans la Lettre. Les vidéos pourraient être vendues à un prix correspondant au coût de la cassette et aux frais d'expédition.

54. L'UNIDIR compte également créer à Genève un lieu de rencontre baptisé "le Forum de l'UNIDIR", qui permettra aux diplomates et aux chercheurs d'échanger des informations et de tenir des discussions informelles. Les intervenants feront un exposé d'environ 30 minutes sur un sujet touchant à leur domaine de compétence et lié au désarmement et à la sécurité internationale. L'exposé sera suivi de questions et d'un débat. Les réunions dureront de une heure à une heure et demie.

55. Le forum de l'UNIDIR vise à alimenter le débat public. L'UNIDIR ne prendra pas parti et l'opinion exprimée par les intervenants n'engagera qu'eux-mêmes. Les débats ne seront pas enregistrés, mais la teneur des interventions sera accessible au public et le texte, si possible, sera publié par l'UNIDIR.

#### F. Programme de bourses de l'UNIDIR

56. Le programme de bourses de l'UNIDIR est destiné aux chercheurs des pays en développement. En fonction des ressources disponibles, il porte sur une durée de trois à six mois et les boursiers sont associés aux projets de recherche en cours, ce qui permet de renforcer sensiblement la base de recherche de Genève. Il permet ainsi de garantir la participation de chercheurs sur "une base politique et géographique équitable" (article II.3 des statuts de l'UNIDIR).

### III. FINANCEMENT

57. À ce jour, les contributions volontaires pour 1997 s'élèvent à environ 625 300 dollars (voir tableau 1).

58. La subvention prélevée sur le budget ordinaire de l'ONU sert à payer les salaires du Directeur et du personnel de base de l'Institut. Durant plusieurs années, elle a été maintenue à 220 000 dollars des États-Unis par an, mais, en raison de la crise financière que traverse l'Organisation, elle a été ramenée, pour l'exercice biennal en cours, à 213 000 dollars par an. Le recrutement est de plus en plus fonction du résultat des campagnes d'appel de fonds.

59. Les tableaux 1 à 4 indiquent la situation financière de l'UNIDIR, comme suit :

a) Tableau 1 : montant estimatif et réel des contributions volontaires pour 1997;

b) Tableau 2 : montant estimatif actuel des contributions volontaires pour 1998;

c) Tableau 3 : prévisions de recettes et de dépenses pour 1997/1998;

d) Tableau 4 : prévisions des ressources nécessaires pour 1997 et 1998.

#### Notes

<sup>a</sup> Résolution 39/148 H, annexe de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1984.

<sup>b</sup> Le 1er juillet 1997, sur la base de la recommandation du Conseil d'administration, le Secrétaire général a nommé Mme Patricia Lewis Directrice de l'Institut.

<sup>c</sup> Mme Lewis prendra ses fonctions le 13 octobre 1997.

Tableau 1

Montant estimatif et réel des contributions volontaires pour 1997

(En milliers de dollars des États-Unis)

Contributions	Montant
A. <u>Contributions des gouvernements</u>	
Argentine	44 300
Brésil	10 000
Chili	3 700
Finlande	10 900
Finlande	29 800
France	279 000
Luxembourg	3 200
Norvège	100 000
Pays-Bas	32 400
République de Corée	15 000
Suisse (Département fédéral des affaires étrangères)	45 900
Suisse (Département militaire fédéral)	22 200
Turquie	3 000
Total partiel A	599 400
B. <u>Dons d'organisations</u>	
Organisation du Traité de l'Atlantique Nord	3 900
OTAN (Bureau)	7 000
PNUD (Bamako, Mali)	15 000
Total partiel B	25 900
Montant estimatif total des contributions volontaires pour 1997	625 300

Tableau 2

Montant estimatif actuel des contributions volontaires pour 1998

(En milliers de dollars des États-Unis<sup>a</sup>)

Contributions	Montant
A. <u>Contributions des gouvernements</u>	
France	279 000
Pays-Bas	10 300
Suisse	47 000
Total partiel A	336 300
B. <u>Dons d'organisations</u>	
Aide annoncée de la part d'organismes	94 500
Montant estimatif total des contributions volontaires pour 1998 au 30 mai 1997 <sup>b</sup>	430 800

<sup>a</sup> Sur la base du taux de change en vigueur aux Nations Unies pour le mois de mai 1997.

<sup>b</sup> Dans l'attente des réponses d'un certain nombre de donateurs potentiels ou habituels, ces chiffres sont provisoires.

Tableau 3

Prévisions de recettes et de dépenses pour 1997 /1998

(En milliers de dollars des États-Unis)

Rubriques	Prévisions révisées pour 1997	Prévisions initiales pour 1998	Augmentation/ (diminution)
A. Recettes disponibles au début de l'année	247,0 <sup>a</sup>	237,8 <sup>b</sup>	(9,2)
B. Prévisions de recettes :			
— Contributions affectées	599,4	336,3	(263,1)
— Dons d'organisations	25,9	94,5	68,6
— Montant estimatif des intérêts sur les recettes	5,0	5,0	—
— Montant estimatif des recettes diverses	5,0	5,0	—
— Subventions de l'Organisation des Nations Unies			
— budget ordinaire	213,0	213,0	—
Montant total	848,3	653,8	(194,5)
C. Montant estimatif total des fonds disponibles (A + B)	1 095,3	891,6	(203,7)
D. Prévisions de dépenses	857,5	788,1	(69,4)
E. Solde du Fonds à la fin de l'année (C - D)	237,8 <sup>b</sup>	103,5 <sup>c</sup>	(134,3)

<sup>a</sup> Dont 122 600 dollars de réserve de trésorerie opérationnelle pour 1996.

<sup>b</sup> Dont 96 700 dollars de réserve de trésorerie opérationnelle pour 1997.

<sup>c</sup> Dont 86 300 dollars de réserve de trésorerie opérationnelle pour 1998.

Tableau 4

Prévisions des ressources nécessaires pour 1997 et 1998

(En milliers de dollars des États-Unis)

Ressources nécessaires	Prévisions révisées pour 1997	Prévisions initiales pour 1998	Augmentation/ (diminution)
<u>A. Recettes directes de programmes et d'administration</u>			
— Honoraires et frais de voyage des consultants	13,6	—	(13,6)
— Groupes spéciaux d'experts	19,0	—	(19,0)
— Traitements et dépenses communes de personnel	424,5	490,4	65,9
— Contrats de prestation de services individuels	271,5	234,1	(37,4)
— Frais de voyage du personnel envoyé en mission	42,2	20,0	(22,2)
— Travaux contractuels d'imprimerie et de reliure	11,3	—	(11,3)
— Papier pour travaux de reproduction interne	3,0	3,0	—
— Entretien du matériel de bureautique	9,0	9,0	—
— Abonnements et commandes renouvelables	1,2	1,2	—
— Fournitures et accessoires	3,0	3,0	—
— Achat de matériel de bureau	15,0	—	(15,0)
— Bourses	13,5	—	(13,5)
<b>Total</b>	<b>826,8</b>	<b>760,7</b>	<b>(66,1)</b>
<u>B. Dépenses d'appui aux programmes</u>			
(5 % du total A, déduction faite du montant de la subvention de l'ONU)	30,7	27,4	(3,3)
<u>Montant estimatif total des dépenses</u>			
(A + B)	857,5	788,1	(69,4)
<u>C. Réserve de trésorerie opérationnelle</u>			
(15 % du total de A et B, déduction faite du montant de la subvention de l'ONU)	96,7	86,3	(10,4)
<b>Total A + B + C</b>	<b>954,2</b>	<b>874,4</b>	<b>(79,8)</b>

-----